

Signalement d'alerte type

Droit de retrait

A remplir sur le registre de danger grave et imminent (RDGI) de l'établissement scolaire :

Après vous avoir alerté dans une inscription sur le RDGI en date du sur de multiples manquements concernant le protocole sanitaire de sécurité covid-19 au sein de mon établissement, j'ai le regret de constater que les systèmes de protection sont toujours défailants et que perdurent les risques occasionnés par cette carence.

Par conséquent et conformément à l'article 5. 6 du décret 82-453 modifié du 28 mai 1982, je fais valoir mon droit de retrait.